REGLEMENT PARTICULIER

35ème GRAPPE unibéo Piscines

ENDURO CLASSIC

ORGANISATEUR

N° d'épreuve FFM :	**35ème Grappe Unibéo**
Moto-club :	**MC GRAPPE DE CYRANO**
Adresse :	**12 av. d'Aquitaine 24480 LE BUISSON DE CADOUIN**
Email :	**mcgrappecyrano@wanadoo.fr**
TEL :	**05.53.58.34.90**
N° d'affiliation :	**C1514**
Dates :	**29/30 avril et 1 mai 2022**
Lieu :	**24480 LE BUISSON DE CADOUIN**

La Grappe Unibéo est un rallye national de zone européenne inscrite au calendrier de la FFM.
Le parcours, essentiellement tout terrain, a une longueur totale d'environ 400 km, il peut subir à tout moment des modifications portées à la discrétion du directeur de course, en fonction essentiellement des éléments météorologiques et/ou sécuritaires. Les modifications éventuelles seront affichées lors du contrôle administratif.

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 : ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 : OFFICIELS

La liste complète des officiels :

Directeur de course : Bernard CHAUMONT	Licence : 001309
Organisateur technique : Licence :	
Président du Jury :	Licence
Membre du Jury :	Licence :
Membre du Jury :	Licence :
Commissaire technique responsable :	Licence :
Responsable du chronométrage : Marty LAMOUREUX	Licence : 183628

ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES DE L'EPREUVE

Le parcours de liaison se déroulera en majorité sur des chemins non revêtus, avec une distance totale d'environ 400 kms sur les deux jours. Il empruntera des voies ouvertes à la circulation publique.
Huit spéciales chronométrées seront réparties sur le week-end.
Ces épreuves seront de « style »ligne, banderolées, typée cross avec des départs en groupe et individuel.

ARTICLE 4 : HORAIRES

VENDREDI 29 AVRIL :

Contrôles Administratifs : de 10h00 à 19h00 et Contrôles Techniques : 10h15 à 19h15

SAMEDI 30 AVRIL :

Départ à 7h30 (horaire de la 1ère moto) dans l'ordre croissant des numéros / Arrivée vers 15h00 (1er concurrent)

DIMANCHE 1 MAI :

Départ à 7h00 (horaire de la 1ère moto) dans l'ordre décroissant des numéros / Arrivée vers 15h00 (1er concurrent)

Affichage des résultats 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix : Dimanche 1 mai, de suite après les 30mn obligatoires du délai d'affichage des résultats.

Une somme 14.500 € sera partagée entre les 6 premiers pilotes du **scratch GENERAL.**

1er scratch	5200€	4ème scratch	1400€
2nd scratch	3600€	5ème scratch	1100€
3ème scratch	2300€	6ème scratch	900€

Une somme de 1100€ sera partagée entre les 3 premiers pilotes du classement **scratch NATIONAL**

1er scratch : 600€	2nd scratch : 350€	3ème scratch : 150€

Pour la catégorie féminine : une dotation (matériel) d'une valeur de 500€ sera répartie sur les 3 premières du classement général.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés en fonction du nombre de places de 1er, 2ème, etc. et en dernier ressort le dernier meilleur résultat enregistré entre les ex-æquo sera prépondérant.
Les autres catégories seront récompensées par des trophées, coupes ou lots, sous réserve d'une participation de 10 pilotes minimum par catégorie.

⚠ Les pilotes ne se présentant pas à la remise des prix, perdront le bénéfice des prix ou lot qui leur seraient attribués.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS/ LICENCE 1 MANIFESTATION /CATEGORIES

ENGAGEMENTS

Le nombre d'engagés est limité à 600 pilotes. L'attribution de ces numéros se fera à la seule discrétion du comité d'organisation.
L'organisation proposera 40 places « Guest » numérotées, de 700 à 730, aux journalistes et sponsors de l'épreuve : ils pourront prendre le départ à tout moment derrière les 4 pilotes partant dans la même minute. Ils n'apparaitront ni dans les classements quotidiens, ni dans le classement général de l'épreuve et ne pourront prétendre ni aux primes ni aux trophées.

Le prix de l'engagement est fixé à 298€.
Il comprend :

- 3 plaques à numéro pour la moto qui devront être **obligatoirement** utilisées et une plaque pour l'assistance,
- le buffet d'accueil du vendredi soir (offert également aux accompagnants),
- les plateaux déjeuners (ou paniers repas) de samedi midi et dimanche midi, pour les pilotes (ils sont ouverts aux assistances pour une somme raisonnable et à acheter sur les lieux de repas),
- Welcome pack
- 3€ reversés au CODEVER (Intervention sur le dossier d'évaluation d'incidences Natura 2000)
- une contribution à la remise en état des chemins utilisés.

Avantage : Le prix de l'engagement à – 50% donc 149 euros pour les féminines et les jeunes de 14 à 17 ans (au jour de l'épreuve) engagés en catégorie 50cc.

Les pilotes désirant participer à la 35ème Grappe Unibéo devront compléter le formulaire d'engagement exclusivement sur le site ***https://ffm.engage-sports.com*** .

IMPORTANT : 400 places ouvertes . Les inscriptions seront ouvertes en deux temps :

1) **dès le dimanche 12 décembre à partir de 12h00 pour les pilotes inscrits et validés (en 2021). Ils seront prioritaires (avec un code d'accès) jusqu'au 19/12 à 12h00. Passé ce délai, ils ne seront plus prioritaires. Bien entendu, INUTILE, de donner le code…les listes seront vérifiées !**
2) **Dès le dimanche 19 décembre à partir de 12h01, ouvert à tous ! (il n'y aura plus de code accès)**

Les paiements seront effectués en ligne par carte bancaire avec un débit immédiat de 40€ (le solde sera débité à partir du 29/03/2022).

En validant sa demande d'engagement, le pilote a pris connaissance et accepte le règlement particulier de l'épreuve et s'engage à respecter la charte environnementale.
Il autorise le moto-club à utiliser les photographies prises, à des fins de publicité, promotion ou autres par divers médias (y compris les vidéos).

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans avoir à en donner la raison(article 74 du C.S.I.).
En aucun cas, un pilote ne pourra échanger, à son initiative, son engagement avec un autre pilote.

La Grappe Unibéo est ouverte aux pilotes étrangers munis d'une licence reconnue par la FIM Europe accompagnée obligatoirement d'une autorisation de sortie de leur fédération, les pilotes ayant une licence internationale ou nationale émise par la FFM.Pour les pilotes non résidents sur le territoire français et non licenciés à la F.F.M :

1) – Détenteurs d'une licence nationale ou internationale étrangère se verront dans l'obligation de présenter avec cette dernière, lors des vérifications administratives de l'épreuve, *une autorisation écrite de sortie de la part de leur fédération*. En l'absence de ce document ils devront, s'ils souhaitent participer à l'épreuve, souscrire obligatoirement à une licence «une manifestation L JB2 Classiques Enduro ».

2) – Non détenteurs d'une licence nationale ou internationale étrangère se verront dans l'obligation de souscrire à une licence **« L JB2 Classiques Enduro ».**

OBTENTION LICENCE «LJB2 Classiques Enduro»

1)- ***Jusqu'à 72 heures précédant la date de l'épreuve :***
Les personnes concernées devront se connecter au site de la F.F.M. (**www.ffmoto.org**)
Dûment remplir le formulaire proposé en cochant la licence **L JB2 Classiques Enduro**
Scanner leur certificat médical de moins d'un an (tampon médecin bien visible)
Payer en ligne un **montant de 130 €.**
Editer la licence obtenue pour présentation aux vérifications administratives de l'épreuve

2)-Durant les 72 heures précédant la date de l'épreuve : majoration de 10€
Les personnes concernées devront se connecter au site de la F.F.M. (**www.ffmoto.org**)

- Imprimer et signer le formulaire et le présenter aux vérifications administratives de l'épreuve accompagné d'un **chèque de 140 €**
- (à l'ordre de Moto Club Grappe de Cyrano **ou** d'espèce)
- De l'**original** d'un certificat médical de non contre- indication à la pratique de la moto ayant une validité de moins d'1 an (*original du certificat conservé par l'organisateur de l'épreuve).*

3)-**Paiement non effectué en ligne (*****sur place, le jour des vérifications administratives):** ***majoration 10€*** Les personnes concernées devront se présenter au contrôles administratifs:

- Dûment remplir le formulaire proposé, le signer et s'acquitter du paiement de 140€
- Présenter l'**original** d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la moto ayant une validité de moins d'1 an *(original du certificat conservé par l'organisateur de l'épreuve*)

CATAGORIES

- **Elite** *(Licencié INT et NCO figurant sur la liste de notoriété Elite enduro FFM 2022)*
  (E1, E2, E3)
- **Nationale** *(Licencié NCO ne figurant pas sur la liste de notoriété Elite enduro FFM 2022)*
  (N1, N2, N3)
- **50cc** *(de 14 à 17 ans au jour de l'épreuve - Toutes licences • 50cc maxi)*
- **Féminine** *(Pilote féminine • Toutes licences • Cylindrée Open)*
- **Espoir** *(- 21 ans • Licence NCO • 125cc-2T)*
- **Junior** *(- de 23 ans figurant sur la liste de notoriété Elite enduro FFM 2022 • Licence NCO et Internationale • Cylindrée Open)*
- **Gentleman** *(- de 37 ans • Licence "1 manifestation" • Cylindrée Open)*
- **Vétéran** *(+ de 37 ans • Toutes licences • Cylindrée Open)*
- **Super Vétéran** *(+ de 47 ans • Toutes licences • Cylindrée Open)*
- **Motos Anciennes**
  (A1, A2)

ARTICLE 6 : CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

LICENCE A LA JOURNEE : Tarif 2022 : **130€** pour deux jours de course

Des licences à la journée (**L JB2 Classiques Enduro**) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation. Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées 72 heures avant la manifestation ou prise sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

CONTROLES ADMINISTRATIFS : **Aucune vérification ne sera effectuée le matin de la course**
Les pilotes devront être munis de leurs documents originaux. RAPPEL : Les WW garage sont interdits

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents régulièrement engagés doivent se présenter eux-mêmes à l'accueil administratif qui se déroulera le vendredi 29 avril de 10h à 19h. Les pilotes devront se munir de :

- la licence de l'année en cours ou attestation de licence 1 manifestation,
- Autorisation de sortie pour les pilotes étrangers se présentant avec une licence internationale ou européenne
- le permis de conduire ou BSR pour les moins de 16 ans,
- la carte grise du motocycle (les cartes grises barrées ne sont pas acceptées),
  Les W garage ne sont pas autorisés. Les motos devront répondre à la législation française en terme d'immatriculation et plus particulièrement à la validation des cartes grises étrangères (délai de 3 mois à compter de la 1ère date de mise en circulation).
- l'attestation d'assurance de la moto. Dans le cas d'une attestation d'assurance type garage ne précisant pas le numéro d'immatriculation, celle-ci devra être accompagnée d'un document émanant de l'assureur certifiant que la machine est bien assurée pour l'utilisateur désigné.

L'attestation d'assurance doit correspondre à l'immatriculation de la Carte grise.

CONTROLES TECHNIQUES: **Aucune vérification ne sera effectuée le matin de la course**
A la suite des contrôles administratifs, les concurrents devront se présenter aux vérifications techniques qui porteront sur :

- *la conformité du véhicule,*
- *le bruit,*
- *le contrôle du transpondeur,*
- *le marquage du cadre, des carters, du moteur, des moyeux de roues (les pièces marquées ne doivent pas être changées.)*
- *l'éclairage,*
- *la béquille devant faire partie intégrante du châssis telle qu'homologuée,*
- *le casque homologué + (protections pectorale et dorsale hautement recommandées)*
- *le tapis environnemental*
- *un système d'antivol individualisé.*
- *les pneus de type F.I.M. ou TRAIL seront obligatoires à l'avant et à l'arrière*

Le pilote doit s'assurer que toutes les marques ont bien été apposées au cours des contrôles techniques.

ARTICLE 7 : PARC FERME /PARC DE TRAVAIL / DEPART

PARC FERME :La motocycle doit pénétrer et sortir moteur arrêté. **La sortie du véhicule = obligation de présentation carte grise**

Le parc fermé sera installé :

- Le vendredi 29 avril de 10h30 au samedi 30 avril 11h00,
- Le samedi 30 avril de 16h00 au dimanche 1 mai11h00.

Pour être acceptées en parc fermé, les motocycles devront obligatoirement :

- Munie du transpondeur et des plaques numéros (données par l'organisateur)
- Etre stationné sur sa béquille faisant partie intégrante de son châssis.
- Etre muni d'un système antivol individualisé sur une des roues. Fortement conseillé : (chaîne cadenassée, bloc-disque ou U de classe SRA)
- Ne pas être bâchée.

A partir de cet instant, ni le pilote, ni son assistant ne seront plus autorisés à effectuer quoi que ce soit sur leur motocycle.

ATTENTION : Chaque matin, après le départ du dernier concurrent, le parc ne sera plus surveillé. Les assistances ou les pilotes ne prenant pas le départ devront récupérer obligatoirement leurs véhicules. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations en dehors des heures de fermeture du parc.

PARC DE TRAVAIL :Entre la sortie du parc fermé et la ligne de départ située à quelques mètres, chaque concurrent pourra sortir sa moto **10 minutes en avance** pour faire l'assistance moteur en marche.
Un commissaire sera placé à son entrée et ne laissera passer que les concurrents autorisés et les officiels de l'épreuve.

DEPART : L'ordre des départs du matin sera défini par l'organisateur. Les départs seront donnés dans l'ordre croissant des numéros le samedi et dans l'ordre inverse le dimanche. Il est donné par groupes de 4 toutes les minutes.

ARTICLE 8 : FLECHAGE / REPERAGE / ENTRAINEMENT

Fléchage : Bleu pour le samedi et Rouge pour le dimanche

Il est demandé à chacun de respecter le balisage et n'emprunter en aucun cas des itinéraires qui n'auraient pas été indiqués.
La Grappe Unibéo se déroulant en grande partie sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront se conformer strictement aux règles du code de la route. Tout manquement à cet article entraînera l'exclusion immédiate du pilote.

REPERAGE DES SPECIALES et ENTRAINEMENT

A partir du **lundi 25 avril 2022**, la reconnaissance des spéciales est autorisée **UNIQUEMENT à pied ou vélo sans assistance électrique** strictement interdite avec des engins motorisés. Elle ne peut se faire uniquement la semaine précédant l'épreuve.
Les participants ne peuvent pas s'entraîner avec un engin motorisé durant les jours précédents l'épreuve :

- Sur des lieux retenus pour l'organisation d'épreuves spéciales.
- Sur des terrains privés sans accords préalables du propriétaire.
- Sur le circuit balisé du rallye.

TERRAIN D'ESSAIS MOTOS

Un terrain d'essais est mis à disposition le vendredi, afin que le pilote puisse vérifier le bon fonctionnement de sa machine. Seuls les pilotes munis de leur numéro de course pourront y accéder. Le lieu et horaires vous seront communiqués lors du contrôle administratif. Il est strictement interdit « d'essayer » sa machine ailleurs que l'emplacement prévu à cet effet.

ARTICLE 9 : ATTRIBUTION DES NUMEROS / ORDRE DE DEPART

L'attribution des numéros de course se fera à la seule discrétion de l'organisateur et ne pourra entraîner de réclamation. Les départs se feront 4 par 4 toutes les minutes.
Elle est basée sur les principes suivants : les pilotes de notoriétés (liste dans la rubrique catégorie), les pilotes ayant obtenus des résultats lors des précédentes éditions. Pour ceux qui souhaitent rouler en groupe, ils ne pourront prétendre à un numéro de 1 ou 2 chiffres. L'organisation se réserve le droit d'attribuer les numéros en fonction des ordres d'inscription et du nombre de pilotes par groupe.

ARTICLE 10 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par la Ligue Moto Nouvelle Aquitaine (au moyen de transpondeurs).
La location du transpondeur se fera lors du contrôle administratif par l'équipe de la FFM. Un chèque de caution vous sera demandé.
Les épreuves de classement seront au nombre de quatre par jour. Les 40 premiers du classement scratch du samedi auront une épreuve de classement supplémentaire le samedi soir.
Les temps réalisés dans chaque spéciale seront exprimés en minute, seconde et 100ème de seconde.
Les départs des épreuves chronométrées pourront être donnés individuellement ou en groupe, mais le nombre d'épreuves de classement dont le départ sera donné en groupe n'excédera pas une épreuve par jour.
Pour les départs groupés, après examen au cas par cas du jury, un temps forfaitaire pourra être appliqué pour ceux qui n'effectueront pas tous les tours.

ARTICLE 11 : CONTROLES HORAIRES ET DE PASSAGE / ABANDON

Au départ de l'épreuve chaque concurrent recevra :

- un carton de pointage de la couleur du jour (bleu pour le samedi, rouge pour le dimanche) sur lequel figurent les temps impartis pour rallier chaque CH.
- une fenêtre pour pointer les contrôles de passages.

Tous les contrôles (CH, CP) seront indiqués au moyen de panneaux et drapeaux.
Le délai de mise hors course est fixé à 1 heure au-delà de l'heure idéale à tout CH.

ABANDON : Les pilotes doivent obligatoirement signaler au plus vite leur abandon pour quel motif que ce soit en rendant leur carton de pointage soit :

- Au Contrôle Horaire ou Contrôle de Passage le plus proche.
- Au Pc course (Le buisson de Cadouin. 12 av d'Aquitaine)

ARTICLE 12 : ITINERAIRE /RAVITAILLEMENTS /ASSISTANCE

ATTENTION : La Grappe Outsiders se déroule entièrement sur des voies ouvertes à la circulation. Les concurrents doivent se conformer **strictement** aux règles du code de la route.La traversée de hameaux et d'habitats isolés se font **obligatoirement** à vitesse réduite, avec une conduite non dangereuse.
L'itinéraire assistance sera fléché par des panneaux fixés aux entrées des villages concernés (samedi : couleur bleue et dimanche : couleur rouge) et un road book sera téléchargeable sur le site www.grappecyrano.com/

Les points de ravitaillement seront disposés sur chaque circuit tous les 30 à 70 km.
Seront autorisées toutes opérations annexes mentionnées dans le règlement du Championnat de France d'Enduro, mais celles-ci ne pourront être effectuées que par le pilote ou son mécanicien.
Le tapis environnemental est obligation pour toutes interventions.
Ne pas laisser des détritus (les concurrents sont responsables de leurs accompagnateurs).

⚠ Les suiveurs sont formellement interdits sous peine de disqualification immédiate du pilote assisté.

ARTICLE 14 : DEFECTION – REMBOURSEMENT

Jusqu'au 15 mars 2022 inclus (caché de la poste faisant foi), en cas de forfait signifié par écrit (courrier postal ou courriel), un concurrent pourra prétendre au remboursement de son engagement avec un certificat médical, déduction faite **de la somme de**
40 € conservée pour les frais fixes.
Passé ce délai, aucun engagement ne pourra être remboursé.
En aucun cas, un pilote ne pourra échanger son engagement avec un autre pilote.
Si pour des raisons sanitaires (covid-19) défavorables, la manifestation devrait être annulée, les inscriptions seront remboursées intégralement.

ARTICLE 15 : ENVIRONNEMENT

- Les concurrents doivent respecter **obligatoirement** les règles environnementales mis en place par l'organisateur. Ils sont responsables de leurs accompagnants :
- d'éviter toute dégradation importante des circuits empruntés et dans un souci de respect de l'environnement
- L'utilisation d'un tapis environnemental pour toutes interventions mécaniques sur leur motocycle. Sa dimension minimale sera au moins égale à l'empattement du motocycle et à la largeur du guidon
- Les écrans jetables sont interdits.
- Ne pas laisser des détritus

Interdiction d'enregistrer le parcours avec des GPS.

Certaines parties privées du parcours sont autorisées seulement pour le passage de la Grappe, le jour de l'épreuve.

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT de réemprunter le parcours.

ARTICLE 16 - SANCTIONS

SANCTION : départde l'épreuve REFUSEE et leurs droits d'engagement ne leur seront PAS REMBOURSES

CONTROLES: Des contrôles pourront être effectués à tout moment de l'épreuve par l'organisateur, tant par rapport au respect du tracé que sur la conformité du véhicule.

SANCTIONS : Mise en garde ! le comité d'organisation veillera à l'application la plus stricte des règles environnementales.

Avant l'épreuve	
Entraînement sur terrains privés sans accord de l'organisateur ou sur circuit balisé	Exclusion
Contrôles administratifs	
Non-paiement des droits d'engagement	Départ refusé
Absence de licence	Départ refusé
Parcs fermés et zone de départ	
Bruit trop important au départ	Départ refusé
Non-conformité des pneumatiques au départ	Départ refusé
Cylindrée différente de la catégorie d'engagement	Exclusion
Pénétrer dans le parc fermé moteur en marche	1 minute
Démarrage dans le parc fermé	Mise hors course
Mise en marche du moteur dans la zone de départ avant le signal du Commissaire	1 mn/mn de retard
Retard sur la ligne de départ	1 mn/mn de retard
Ligne des 20 mètres non franchie aux conditions de l'art.18	10 secondes
Absence d'éclairage au départ	Départ refusé
Itinéraire	
Reconnaissance de spéciales par tout moyen autre que pédestre ou VTT sans assistance électrique	Départ refusé
Non-respect de l'itinéraire	Exclusion
Passage (CP) manquant	Exclusion
Retard de plus d'une demi-heure au CH	Mise hors course
Avance ou retard de plus de 2 minutes au CH3 (sortie de parc après pause méridienne)	1 mn de pénalité par mn
Ravitaillement	
Ravitaillement moteur en marche	Mise hors course
Ravitaillement hors des zones imposées	Mise hors course
Travailler sur son motocycle ou sur un autre en dehors des zones de ravitaillement	Exclusion
Epreuves chronométrées	
Non-respect des tracés des épreuves chronométrées	Exclusion
Contrôle technique	
Non-conformité des pneumatiques en cours d'épreuve	Exclusion
Absence de marques d'identification	Exclusion
Refus de se soumettre à la vérification finale	Exclusion
Environnement	
Absence de tapis environnemental sur les lieux d'assistance :	
1ère infraction	2 mn de pénalité
2ème infraction	Mise hors course définitive
Utilisation d'écrans jetables	5 minutes
Laisser des détritus (Les concurrents sont responsables de leurs accompagnateurs)	1 minute
Parcours de liaison	
Non-respect du Code de la Route	Exclusion
Conduite dangereuse dans les lieux habitésou vitesse excessive	Exclusion
Suiveurs interdits	Exclusion
Super spéciale	
Non-participation alors que le pilote est classé dans les 40 premiers au classement scratch	Non attribution des primes.

Mise hors course : Tout pilote mis hors course le sera pour la journée pour laquelle cette sanction sera prononcée. Le pilote perdra le bénéfice de ce jour et ne pourra donc être classé au général des 2 jours. Cependant le départ du lendemain lui reste ouvert.

Exclusion : Tout pilote exclu le sera définitivement et ne pourra en aucun cas percevoir un prix quelque il soit

Les suiveurs sont formellement interdits sous peine de disqualification du pilote assisté…

Contrôles de passage mis en place !

ARTICLE 17: RECLAMATIONS

- Les réclamations doivent être réalisées par écrit et remises au Directeur de Course ou à un Commissaire Sportif, et

doivent être accompagnées de la somme de 75 € .

- Cette somme est remboursée que si le bienfondé de la réclamation a été reconnu.
- Une réclamation contre une décision prise par le Jury à la suite du rapport d'un Commissaire Technique doit être présentée Immédiatement après la décision par le concurrent intéressé.
- Les réclamations contre la validité ou l'invalidité d'un engagement doivent être présentées au plus tard 30 minutes après la fermeture des opérations de contrôles administratifs et techniques.
- Les réclamations contre une erreur ou une irrégularité commise au cours de l'épreuve, et/ou contre la non-conformité d'un véhicule doivent être présentées au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.
- Les réclamations contre le classement doivent être présentées au plus tard 30 minutes après l'affichage officiel des résultats.
- Seul le concurrent engagé de façon réglementaire a la possibilité de porter réclamation

ARTICLE 18 : DROIT A L'IMAGE

Le Moto club Grappe de Cyrano se réserve tout droit à l'image. Il est donc interdit à tous les concurrents de filmer tout ou partie de l'épreuve avec une caméra embarquée.
Chaque participant, en s'engageant, accepte de donner l'autorisation au moto-club d'exploiter son image.

ARTICLE 19 : MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Tout concurrent ayant été victime d'un accident doit impérativement le signaler à la direction de course le jour même.
Tout accident non déclaré dans la période de temps défini ci-dessus ne peut pas être pris en tant qu'accident de course.
Le pilote ne peut pas alors bénéficier des garanties couvertes par la licence.

Présence sur les liaisons et sur chaque spéciale du **groupe médicalisés A.M.I.S** (médecins, assistance médicale tout terrain : total 10 personnes)

Visa du Moto- club	Visa de la ligue	Visa de la FFM
Date : 1/12/2021 Gauthier.P MOTO-CLUB "GRAPPE DE CYRANO" Laplanche .Y 12 avenue d'Aquitaine BUISSON DE CADOUIN Castégnaro L 05 53 58 34 90 grappecyrano@wanadoo.fr	Date :	Date : Numéro :